

Si le gouvernement veut retenir le principe du supplément, ajouté à cette pension de base, nous l'appuierons, mais nous insistons pour que la pension de base soit sensiblement accrue. Nous voulons qu'elle soit portée à \$150. Nous pourrions peut-être nous accommoder d'un chiffre se situant entre le montant actuel de \$82.88 et le montant souhaité de \$150, mais que le ministre n'essaie pas de nous tromper en n'ajoutant rien à la pension de base, et en cherchant tout simplement à hausser le supplément.

D'après nous, une augmentation substantielle signifie une hausse de la pension de base mensuelle. Nous voulons que cette augmentation soit substantielle et nous la voulons dès maintenant. De fait, nous voulons beaucoup plus que ce que le parti conservateur était prêt à accorder au cours de la dernière campagne électorale. Lorsque le chef de l'opposition (M. Stanfield) était à Vancouver, des représentants de différents organismes d'aide aux personnes âgées lui ont demandé s'il serait en faveur d'une pension de base de \$150 par mois. Il s'est dit prêt à assurer une augmentation mais non à s'engager au nom de son parti à donner une augmentation de \$150 par mois. Si mes amis du parti conservateur-progressiste ne sont pas prêts à préciser le chiffre de la pension qu'ils proposent, qu'ils cessent donc leurs astuces, qui ne sont bonnes qu'à tromper les pensionnés du pays.

• (1540)

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je signale au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il importe tout autant de réduire l'âge donnant droit à la pension que d'augmenter sensiblement le chiffre de base de cette dernière. Si le gouvernement n'est pas disposé à adopter ces semaines-ci ou au cours de la session actuelle le programme que nous avons annoncé, c'est-à-dire d'établir l'âge de la pension en vertu du programme de sécurité de la vieillesse comme du Régime des pensions du Canada à 60 ans pour tous les Canadiens sur le marché du travail, il devrait au moins démarrer dans ce sens. Il y a quelques années le gouvernement avait trouvé le moyen de réduire graduellement l'âge de la pension de 70 à 65 ans. Il pourrait en faire autant maintenant. L'âge de la pension de la sécurité de la vieillesse pourrait être de 64 ans cette année, de 63 l'an prochain et ainsi de suite jusqu'à l'âge de 60 ans.

Il y aurait une autre initiative à prendre dans ce domaine, celle de prévoir que la pension sera payable au conjoint quand le soutien de famille est bénéficiaire d'une pension, même si ce conjoint n'a pas encore atteint l'âge établi dans la loi sur la sécurité de la vieillesse. J'ai remarqué hier que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parlait des difficultés des conjoints qui ne bénéficient pas de la pension et des gens qui n'ont pas encore tout à fait l'âge de la pension. Il n'a rien promis de ce côté comme il l'avait fait en ce qui concerne le montant, mais il a abordé la question et le fait de savoir qu'il y songe ravive mon espoir. Je signale au ministre que c'est une des choses qu'il faut réaliser avant que la législature touche à sa fin.

Monsieur l'Orateur, quand nous disons que le Parlement a une tâche à accomplir, que nous voulons le voir fonctionner, nous soutenons que l'un des secteurs où il doit produire des résultats est l'abaissement de l'âge d'ad-

L'Adresse—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
missibilité. Nous voudrions le voir abaissé à 60 immédiatement, tant en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse que du Régime de pension du Canada, mais qu'au moins on fasse adopter un projet de loi pour entreprendre ce travail. Nous présentons cette proposition au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et au gouvernement dans l'ensemble.

Une autre amélioration qui doit être apportée à la loi sur la sécurité de la vieillesse porte sur l'indexation annuelle des pensions. Il y a plusieurs années, lorsque M^{lle} Judy LaMarsh, le ministre du temps, a annoncé le projet d'augmenter la pension de sécurité de la vieillesse compte tenu de l'indice du coût de la vie, j'ai immédiatement protesté. Elle a tenté de me relancer la balle en disant qu'il s'agissait d'une mesure que nous réclamions depuis des années. J'ai signalé que cela était faux; nous avions demandé que les pensions soient basées sur le niveau de vie, le produit national brut, l'indice des salaires, mais non seulement sur l'indice du coût de la vie.

Nous découvrons que bien que le gouvernement ait déplacé le plafond de 2 p. 100 de l'indice annuel, l'indexation sur l'augmentation procentuelle de l'indice du coût de la vie laisse toujours les vieillards pensionnés en retard sur les autres. Ils recevront une augmentation en avril 1973, basée sur l'augmentation procentuelle de l'indice des prix de consommation de 1972 par rapport à ce qu'il était en 1971. Ils restent en arrière et, chaque année, ils prennent un peu plus de retard. Une augmentation trimestrielle ou mensuelle serait une solution, mais je ne pense pas qu'elle soit satisfaisante. Je crois qu'elle entraînerait trop de complications. La véritable solution c'est d'indexer l'augmentation de la pension de sécurité de la vieillesse sur le produit national brut, sur l'indice des salaires ou sur tout indice établissant l'augmentation du niveau de vie et pas seulement l'augmentation du coût de la vie.

Donc, monsieur l'Orateur, je me réjouis grandement de l'attitude du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Cela a été pour moi une surprise très agréable. Je m'étais imaginé que le ministre était l'un des acolytes de Trudeau et que son attitude, lorsqu'il serait ministre, serait aussi réticente et mesquine que le gouvernement Trudeau des dernières années. Pour une raison ou pour une autre, il y a eu un changement de ce côté, monsieur l'Orateur. Ils sont prêts à s'occuper de sujets qu'ils auraient laissés de côté l'an dernier.

Lorsque le ministre étudiera la loi sur la sécurité de la vieillesse, j'aimerais qu'il examine tous les aspects que je lui ai mentionnés cet après-midi. Ils sont importants pour la population du Canada qui ne veut pas que le présent Parlement soit dissous sans qu'aucune mesure n'ait été prise sur les aspects importants de cette question très importante, la loi sur la sécurité de la vieillesse.

J'en profite également, monsieur l'Orateur, pour prier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de présenter au Parlement des modifications au Régime de pensions du Canada. J'ai de nouveau l'impression que je peux présenter cette requête avec un certain espoir puisque le ministre a indiqué hier que des discussions ont lieu avec les provinces au sujet des moyens de perfectionner le Régime de pensions du Canada. Le gouvernement québécois a déjà incité le gouvernement fédéral à le faire en apportant une telle amélioration à son régime que ses prestations sont maintenant plus élevées que celles du Régime de pensions du Canada.